



## Différend avec artisan

-----  
Par Maloukidmesa

Bonjour à tous et merci d'avance à ceux qui prendront le temps de me consacrer quelques minutes.  
J'ai fait venir un artisan dans la maison que nous venons d'acheter pour réaliser un devis portant sur un débistrage, ramonage et tubage de cheminée. Nous avons accepté après la visite du patron de la société et nous être assurés que tout était conforme et réalisable. Nous avons versé un acompte de 30% qui correspond environ à 500 euros pour ces travaux. Quand deux de ses artisans sont venus, ils ont constaté sur place que finalement ils ne pouvaient pas tuber notre conduit de cheminée car il se rétrécissait en montant. Ils ont donc juste effectué un ramonage classique, je leur ai offert un café et ils ont effectivement perdu du temps à sortir et réinstaller l'échelle et dérouler/re enrouler et ranger le tuyau de tubage qui du coup n'était pas conforme. La semaine suivante, je reçois un chèque de remboursement de 300 euros. Surpris je contacte le patron qui m'explique que ses deux employés ont passé beaucoup de temps chez moi et qu'il me facture donc 1 heure de leur temps en plus du coût du ramonage (soit environ 100 euros de ramonage et 100 euros pour l'heure de main d'oeuvre). Je suis en désaccord et lui notifie et essaie de le raisonner mais lui semble camper sur ses positions et comme il a déjà encaissé le chèque d'acompte de base, je suis un peu bloqué. Que puis-je faire pour lui faire entendre raison, je ne suis pas disposé à payer 100 euros car il a mal fait son estimation initiale.

-----  
Par NorbertBoutBoul

Vous souhaitez qu'il effectue le ramonage gracieusement ?  
200 euros moins 40 de TVA, il reste 160 à l'artisan. Vous ajoutez 1h de présence de deux salariés et le coût du déplacement. Si il reste 20 euros à cet artisan, à la fin de cette aventure, c'est bien.

Alors, certes, il s'est planté sur son devis. Mais coté verre à moitié plein, vous avez été remboursé des 2/3 de l'acompte au bout d'une semaine.